



LAPALUD

ARRÊTÉ N° MA-ARE-2024-133
du 24/05/2024

**portant des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
pour réalisation d'un réseau en façade entre le 30 mai
2024 au 13 juin 2024 Cours des Platanes**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe ;

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par Monsieur HALIM Nabil de SPIE City à Orange le 24 mai 2024, pour l'occupation du domaine public entre le 30 mai au 13 juin 2024, dans le cadre de travaux de réalisation d'un réseau en façade Cours des Platanes à Lapalud,

Considérant que pour permettre la réalisation de ses travaux, il est nécessaire de prendre toutes mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers et riverains lors de cette prestation,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés entre le **30 mai au 13 juin 2024 de 07 h00 à 18 h 00** Cours des Platanes entre le n° 26 et n°30 du Cours des Platanes.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires à la sécurité des travaux seront apposés par la SPIE City qui sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation.

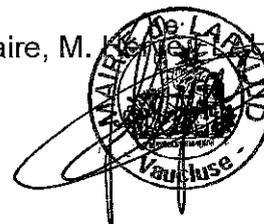
Prévenir les riverains en amont.

Mise en place d'un périmètre de sécurité.

Il appartient au pétitionnaire de matérialiser le cheminement piétonnier conformément aux réglementations en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, la Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. MAUGERE





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802661971



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **HALIM** Prénom : **Nabil**
Dénomination : **SPIE CityNetworks ORANGE** Représenté par :
Adresse Numéro : **3044** Extension : Nom de la voie : **ROUTE DE CAMARET**
Code postal **8 4 1 0 0** Localité : **ORANGE** Pays : **France**
Téléphone **0 6 2 3 1 2 0 6 1 5** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **agenceorange.scn@spie.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **cours des platanes**
Code postal **8 4 8 4 0** Localité : **LAPALUD**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **réalisation d'un réseau en façade**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **3 0 0 5 2 0 2 4** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1 0** Date de début de réglementation **3 0 0 5 2 0 2 4**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **3**
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) **3**

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **ORANGE**

Le : **2 4 0 5 2 0 2 4**

Nom : **AMARA** Prénom : **Sabrina** Qualité :





AVENUE DU CHATEAU

BOULEVARD DES PLATANES

20 m

(44.305027 4.687504);(44.305064 4.688466);(44.304465 4.688367);(44.304351 4.687504);(44.305027 4.687504);